

Bulletin de Santé du Végétal
Nouvelle-Aquitaine



Jardins, espaces végétalisés et infrastructures

N°03

06/10/2026

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté Égalité Fraternité

FREDON NOUVELLE-AQUITAINE

REDACTEURS

FREDON Nouvelle-Aquitaine

Jessica RODRIGUEZ
jessica.rodriguez@fredon-na.fr

Sabine LLOBET
sabine.llobet@fredon-na.fr

Pauline DESCHAMPS
pauline.deschamps@fredon-na.fr

RELECTURE

SRAL Nouvelle-Aquitaine
sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION

DRAAF/SRAL
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

DIFFUSION

Chambre régionale d'agriculture
Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE NOUVELLE-AQUITAINE

Reproduction intégrale de ce bulletin autorisée. Reproduction partielle autorisée avec la mention « extrait du bulletin de santé du végétal JEVI - Edition Nouvelle-Aquitaine N°03 du 05/10/2026 »

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT en cliquant sur Formulaire d'abonnement au BSV

Consulter les évènements agro-écologiques près de chez vous !

Que vous soyez particuliers, professionnels ou acteurs des collectivités territoriales, n'hésitez pas à rejoindre le réseau d'observateurs pour l'enrichir et ainsi participer à la surveillance du territoire et à la prévention des risques sanitaires sur les végétaux de la région.

DANS CE BULLETIN

Bilan climatique

Vigilance renforcée sur les organismes de quarantaine :

- **Nématode du pin :** nouvelles détections dans les Pyrénées-Atlantiques. ***La vigilance est maximale !***
- **Chancre coloré du platane :** nouvelle détection dans les Deux-Sèvres
- **Scarabée japonais** : nouvelles détections en Grand-Est, Bourgogne-Franche-Comté et PACA

Du côté des maladies :

- **Xylella fastidiosa :** pas de signalement.
- **Maladie des mille chancres et son vecteur** : pas de signalement.
- **Flétrissement américain du chêne :** pas de signalement.
- **Maladie du Corail :** présente en Nouvelle-Aquitaine.

Du côté des insectes :

- **Capricornes asiatiques** : pas de signalement.
- **Cochenille tortue du pin :** pas de signalement.
- **Longicorne tigre :** présent en Nouvelle-Aquitaine (Gironde).
- **Longicorne à col rouge :** pas de signalement.
- **Processionnaire du pin** : présente en Nouvelle-Aquitaine.
- **Tigre du chêne** : présent en Nouvelle-Aquitaine.
- **Tigre du rhododendron :** présent en Nouvelle-Aquitaine.
- ***Xylosandrus crassiusculus* :** pas de signalement.
- **Scolyte du pin :** présent en Nouvelle-Aquitaine.
- **Charançon rouge du palmier :** présent en Nouvelle-Aquitaine (littoral).
- **Papillon palmivore** : présent en Nouvelle-Aquitaine.

Plantes envahissantes

Autres informations

1/ BILAN CLIMATIQUE

PRINTEMPS ▶ Très sec

TEMPERATURES MOYENNES

Moy : 13.8°C
Min ↓ : 0°C
Max : 28°C

Supérieures aux normales saisonnières (+1.7°C par rapport à 2020 qui était déjà à +1.3°C).

PRECIPITATIONS

Pluviométrie nettement inférieure aux normales de saison avec un déficit moyen de 30%

ETE ▶ Episode caniculaire durable, fort ensoleillement

TEMPERATURES MOYENNES

Moy : 25°C
Min ↓ : 20°C
Max ↑ : 43°C

Supérieures aux normales saisonnières (+7°C par rapport à 2025).
Fin juin et juillet ont été excessivement chauds.

PRECIPITATIONS

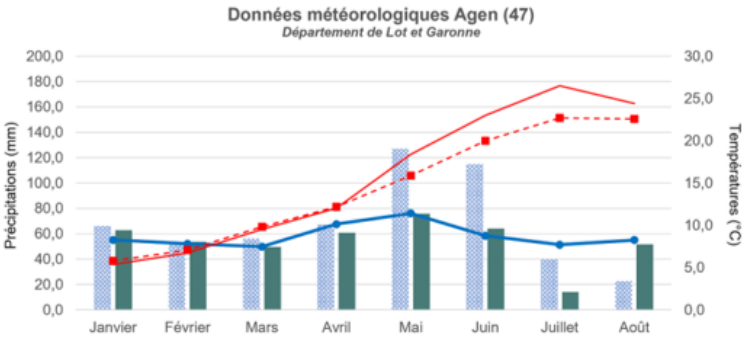
Quelques jours de pluie en juin et en août accompagnés de vent et d'orages sur certains secteurs.

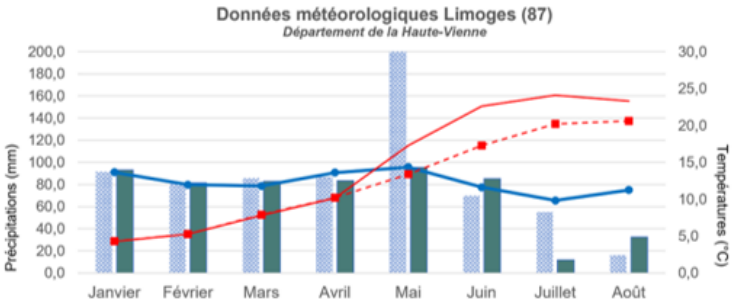
Les **profils climatiques des stations sont très proches**, typiques du climat océanique dégradé du Sud-Ouest de la France, avec une **tendance à l'assèchement estival**. Le contraste est assez faible sur le plan thermique, mais plus marqué concernant les précipitations.

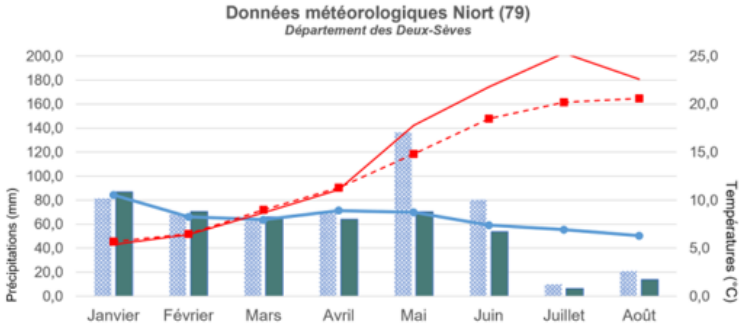
Le déficit de précipitations observé en mai s'accentue durant l'été, accompagné de fortes chaleurs. Le stress hydrique a été intense jusqu'à la fin août, marqué par le retour de quelques pluies et une baisse des températures début septembre qui sont ensuite remontées en étant marquées par une forte amplitude jour/nuit.

Ce contexte estival a impacté largement les végétaux déjà fragilisés par le déficit observé au printemps :

- **Stress hydrique intense :** gestion complexe des jeunes plantations post plantation compte tenu de la multiplication des interdictions d'arrosage.
- **Brûlures foliaires généralisées :** des descentes de cime plus ou moins marquées et de nombreux dépérissements avec des sujets parfois complètement brûlés (frênes, lauriers-palme, cyprès, …) du fait du manque d'eau et des fortes chaleurs.
- **Senescence précoce** : état physiologique des végétaux de pleine terre proche de ce qui est généralement observé à l'automne.







Données météorologiques 2026



2/ ORGANISMES DE QUARANTAINE SOUS SURVEILLANCE RENFORCEE

QUARANTAINE PRIORITAIRE

JAN FEV MAR AVR MAI JUIN JUIL AOU SEPT OCT NOV DEC

PERIODE DE SYMPTOMATOLOGIE

Nématode du pin – Nématode

Bursaphelenchus xylophilus

Hôtes habituels : *Pinus* (hôte majeur), *Abies*, *Cedrus*, *Larix*, *Picea*, *Pseudotsuga* et *Tsuga*

Localisation sur l'hôte : aiguilles, troncs, branches, rameaux

Vecteur : *Monochamus* spp.

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Le nématode est un ver microscopique provoquant une obstruction des vaisseaux de circulation de la sève en s'y multipliant. L'arbre contaminé présente ainsi des symptômes de dépérissement brutal s'exprimant par un jaunissement et un rougissement des aiguilles. La mort de l'individu intervient dans un délai de 6 mois à 1 an, mais les premiers symptômes de dépérissement peuvent apparaitre dés les deux premiers mois.

DISSEMINATION

La dissémination du nématode peut se faire par les déplacements de l'insecte vecteur infecté, *Monochamus galloprovincialis* sur des plus ou moins grandes distances. Le transport de végétaux et de bois (grumes, billons, emballages, palettes, écorces) d'espèces sensibles favorise la dissémination sur de grande distance du nématode si ces derniers ne sont pas traités à la chaleur selon la norme NIMP15 pour les sciages et emballages bois.

Le nématode du pin ne présente aucun risque pour la santé humaine ou animale.



Foyer du Nématode du pin à Seignosse (40) au sol - (Crédit photo : DRAAF Nouvelle-Aquitaine – FREDON NA)



Monocahmus galloprovincialis, vecteur du nématode du pin (Crédit photos : INRAE Bordeaux - site ephytia.inra.fr)

OBSERVATIONS

Le nématode du pin a été détecté sur pins maritimes pour la première fois en France à Seignosse (40) en 2025. En 2026, la détections d'autres arbres contaminés a conduit à la modification de la zone délimitée à Seignosse.

Un nouveau foyer a été détecté sur un pin laricio à Lescar (64).

Visualisez la localisation des foyers en flashant le QR Code

- **Foyer de Seignosse : Angresse (40) en mars, Saubion (40) en juin et Orthevielle (40) en août.**
- **Foyer de Lescar : Lescar (64) en juillet, Artix (64) et Mourenx (64) en septembre.**

En juillet 2026, un monochamus contaminé par le nématode a été capturé à proximité d'Orléans (45). Une surveillance renforcée a été mis en place afin de repérer des arbres symptomatiques et d'autres insectes potentiellement contaminés.

Tout arbre résineux dépérissant ou mort récemment dans la zone délimitée est à signaler sans délai à la DRAAF Nouvelle-Aquitaine via le formulaire suivant : https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/signalement-d-arbres-morts-ou-deperissants-a3880.html

MESURES DE LUTTE

REGLES A RESPECTER EN PERIODE CHAUDE (1ER AVRIL AU 31 OCTOBRE)

- Le transport et la circulation de végétaux ou bois sensibles (résineux) dans la zone délimitée et à destination de l'extérieur de la zone délimités sont **INTERDITS**
- L'abattage, le dessouchage, l'élagage et les travaux d'entretien sur résineux sont **INTERDITS**, **sauf dérogation** (travaux de mise en sécurité soumis à déclaration ou travaux d'urbanisme soumis à autorisation)

REGLES A RESPECTER EN PERIODE FROIDE (1ER NOVEMBRE AU 31 MARS)

- Le transport et la circulation de végétaux ou bois sensibles (résineux) dans la zone délimitée est **AUTORISE**
- Le transport et la circulation de végétaux ou bois sensibles (résineux) à l'extérieur de la zone délimitée, uniquement dans un établissement désigné, est **SOUMIS A AUTORISATION** (délivrance par le SRAL d'un laissez-passer sanitaire)
- Les chantiers réalisés par les entreprises sont **SOUMIS A AUTORISATION** délivrée par le SRAL.

Guide pratique concernant les interventions sur résineux du domaine privé ou public : https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/gestion-du-nematode-du-pin-en-nouvelle-aquitaine-guide-pratique-des-regles-a4296.html

POUR ALLER PLUS LOIN :

https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/nematode-du-pin-r466.html

Chancre coloré du platane – Champignon vasculaire

Ceratocystis platani

QUARANTAINE

JAN
FEV
MAR
AVR
MAI
JUIN
JUIL
AOU
SEPT
OCT
NOV
DEC

PERIODE DE SYMPTOMATOLOGIE

Hôtes habituels : platane (toutes espèces)
Localisation sur l'hôte : tronc, feuilles, rameaux, branches, fruits

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Dépérissement rapide de l'arbre, arbre coupé en deux avec une partie malade et une partie saine (photo de gauche), tronc avec une écorce de couleur brun-orangé ou rosâtre et craquelée (photo de droite). Absence de bourrelet cicatriciel.

DISSEMINATION

Le champignon infecte l'arbre au niveau de blessures sur le tronc ou les racines et colonise rapidement les tissus de l'arbre. Il se propage d'arbre en arbre par contacts racinaires (anastomoses) par l'eau ou du fait des travaux de taille et d'engin de chantier mal désinfectés et enfin par transport de bois et sciures contaminés.



(Crédit photos : S. LLOBET – FREDON NA)

OBSERVATIONS

Nouvelle détection fin août (Niort) sur le parking d'une entreprise privée.
Les signalements de platanes douteux sont plus nombreux que les années précédentes.

Tout arbre douteux est à signaler à la DRAAF Nouvelle-Aquitaine à l'adresse : sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

MESURES DE LUTTE

LUTTE OBLIGATOIRE

La lutte obligatoire contre cet organisme passe par l'abattage, le dessouchage (ou dévitalisation) des arbres contaminés et adjacents dans un rayon de 35 m et incinération des bois en conditions sécurisées suivant un protocole établi en amont et validé par la DRAAF.
La désinfection des outils et engins de taille et d'entretien avant et après toute intervention sur les platanes, suivant la méthode consultable dans le guide de bonnes pratiques chancre coloré permet de limiter les risques de dissémination de la maladie.
Les chantiers sur platanes sont soumis à déclaration préalable à la DRAAF, 15 jours avant leur réalisation, à l'aide des formulaires disponibles sur le site internet de la DRAAF pour les communes en zone délimitée.

A CONSULTER : le **guide de bonnes pratiques chancre coloré** (actualisation 2025) et les **livrets d'information** destinés aux **professionnels du paysage, des travaux publics** et aux **gestionnaires de chantiers** sont consultables sur le site Ecophyto Pro : **https://www.ecophyto-pro.fr/documents/view/726**

POUR ALLER PLUS LOIN :

- Site internet DRAAF Nouvelle-Aquitaine : *https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/chancre-colore-du-platane-oqp-de-nouveaux-foyers-r1039.html*
 Fiche de reconnaissance, arrêtés préfectoraux, guide de bonnes pratiques et état des lieux des mesures réglementaires et prophylactiques à mettre en œuvre lors de chantiers sur ou autour de platanes.
- Arrêté ministériel du 31 janvier 2025 relatif à la lutte *contre Ceratocystis platani*
 → *https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051139200*

Scarabée japonais – Insecte

Popilla japonica

QUARANTAINE PRIORITAIRE

JAN
FEV
MAR
AVR
MAI
JUIN
JUIL
AOU
SEPT
OCT
NOV
DEC

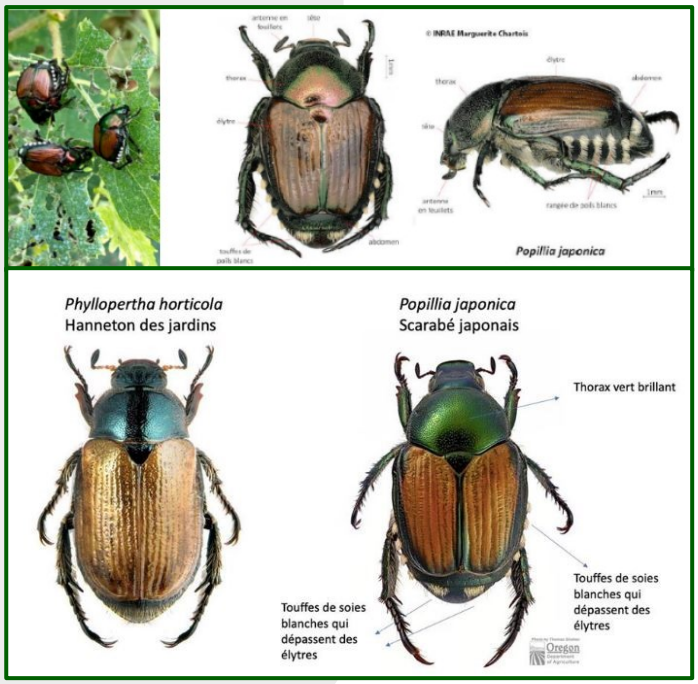
PERIODE DE SYMPTOMATOLOGIE

Hôtes habituels : large gamme de végétaux dont les feuillus à bois tendre, la vigne etc.

Localisation sur l'hôte : feuilles, gazons,

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

(Crédit photos : INRAE Bordeaux - site ephytia.inra.fr et ANSES)
Crédit photos : OEPP Global database



OBSERVATIONS

Nouvelles interceptions en France par piégeage lors de l'été 2026 en

- Bourgogne-Franche-Comté (Doubs)
- Provence-Alpes Côte d'Azur (Alpes-Maritimes)
- Grand Est (Bas-Rhin)

Toute suspicion est à signaler sans délai à la DRAAF Nouvelle-Aquitaine à l'adresse : sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

VIGILANCE

Lors des déplacements à destination et au départ des zones où le scarabée japonais est déjà présent, les introductions de cet insecte sont importants comptes tenus de sa faculté de dissémination comme autostoppeur (plantes, pots, bagages, véhicules, équipements de camping ou de jardinage), il peut être transporté involontairement. **Soyez vigilants !**

RECOMMANDATIONS

- **Vérifier vos plantes, équipements et véhicules** si vous vous rendez en Suisse, en Italie ou dans les zones frontalières avec ces pays.
- **Sensibiliser les équipes travaillant pour l'entretien des espaces verts** (parcs, golfs, ⋯) à la surveillance des massifs, rosiers et gazons en période estivale.
- **Éviter les échanges/dons de plantes ou de terre sans traçabilité** en provenance de zones à risque.

3/ SURVEILLANCE A POURSUIVRE

ORGANISME DE QUARANTAINE PRIORITAIRE (OQP)

Xylella fastidiosa - Bactérie



(Crédit photo : OEPP Global database)

Hôtes habituels : plantes méditerranéennes, vignes, agrumes, figuiers, petits fruits, oliviers, ...

Localisation sur l'hôte : feuilles, rameaux, branches, fruits

PERIODE DE SYMPTOMATOLOGIE

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Observations

Non présent en Nouvelle-Aquitaine.

Organisme visé par la surveillance officielle des organismes réglementés et émergents (SORE) : examens visuels et prélèvements asymptomatiques.

ORGANISME DE QUARANTAINE (OQ)

Maladie des mille chancres
Geomithia morbida - Champignon



(Crédit photos : INRAE – site ephytia.inra.fr)

Hôtes habituels : Noyers (toutes espèces)

Localisation sur l'hôte : tronc, branches, rameaux, feuilles.

PERIODE DE SYMPTOMATOLOGIE

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Observations

Non présent en Nouvelle-Aquitaine

Organisme visé par la surveillance des organismes réglementés et émergents (SORE) : réseau de piégeage en arboriculture fruitière (Corrèze et Dordogne) et JEVI (Gironde).

ORGANISME DE QUARANTAINE (OQ)

Vecteur de la maladie des mille chancres
Pityophthorus juglandis – Insecte



(Crédit photo : INRAE – site ephytia.inra.fr)

Hôtes habituels : Noyers (toutes espèces)

Localisation sur l'hôte : tronc, branches, rameaux.

PERIODE DE SYMPTOMATOLOGIE

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Observations

Non présent en Nouvelle-Aquitaine

Organisme visé par la surveillance officielle des organismes réglementés et émergents (SORE)

ORGANISME REGLEMENTE NON DE QUARANTAINE (OQ)

Flétrissement américain du chêne –
Bretziella fagacearum - Champignon



(Crédit photos : INRAE – site ephytia.inra.fr)

Hôtes habituels : Chênes (toutes espèces)

Localisation sur l'hôte : branches, rameaux, troncs.

PERIODE DE SYMPTOMATOLOGIE

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Observations

Non présent en Nouvelle-Aquitaine. Organisme visé par la surveillance officielle des organismes réglementés et émergents (SORE) **Toute mortalité de chêne est à signaler.**

ORGANISME REGLEMENTE NON DE QUARANTAINE (ORNQ)

Maladie du Corail – Champignon

Nectria cinnabarina



(Crédit photos : Jardiner Malin - site jardiner-malin.fr)

Hôtes habituels : Châtaigniers, Marronniers

Localisation sur l'hôte : tronc et branches

PERIODE DE SYMPTOMATOLOGIE

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Observations

Présent en Nouvelle-Aquitaine depuis de nombreuses années.

Lors de son apparition, ce champignon opportuniste peut s'étendre rapidement par le vent, la pluie ou les insectes.

QUARANTAINE

ORGANISME DE QUARANTAINE PRIORITAIRE (OQP)

Capricornes asiatiques – Insecte

Anoplophora sp.



(Crédit photos : LNPV)

Hôtes habituels : large gamme de feuillus à bois tendre

Localisation sur l'hôte : tronc, branches, racines affleurantes

PERIODE DE SYMPTOMATOLOGIE

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Observations

***Anoplophora chinensis et glabripennis* non présents en Nouvelle-Aquitaine**

Ces deux insectes sont visés par la surveillance officielle des organismes réglementés et émergents (SORE)

QUARANTAINE

ORGANISME DE QUARANTAINE TEMPORAIRE (OQ)

Cochenille-tortue du pin – Insecte

Toumeyella parvicornis



(Crédit photos : Eric CHAPIN - site ephytia.inra.fr)

Hôtes habituels : Pins (toutes espèces)

Localisation sur l'hôte : aiguilles, rameaux et branches

PERIODE DE SYMPTOMATOLOGIE

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Observations

Non présente en Nouvelle-Aquitaine.

Organisme visé par la surveillance officielle des organismes réglementés et émergents (SORE) –

Son aire de répartition s'étend depuis 2021 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur notamment dans le Var.

QUARANTAINE

ORGANISME DE QUARANTAINE (OQ)

Longicorne à col rouge – Insecte

Aromia bungii



(Crédit photos: Raffaele Griffo)

Hôtes habituels : Prunus (toutes espèces)

Localisation sur l'hôte : tronc, branches, et rameaux

PERIODE DE SYMPTOMATOLOGIE

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Observations

Non présent en Nouvelle-Aquitaine, ni en France.

Organisme visé par la surveillance officielle des organismes réglementés et émergents (SORE).

ORGANISME DE QUARANTAINE TEMPORAIRE (OQ)

Longicorne tigre – Insecte

Xylotrechus chinensis



(Crédit photos : Benoit BENAISE - Galeries photo de Carine SACRISTE)

Hôtes habituels : Mûriers (toutes espèces)

Localisation sur l'hôte : tronc, branches, et rameaux

PERIODE DE SYMPTOMATOLOGIE

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
			■	■	■	■	■	■			

Observations

Présent et bien implanté en Gironde (agglomération bordelaise et sa périphérie). En 2026, il poursuit sa progression dans ce département où il est signalé dans 20 nouvelles communes. Pour en savoir plus, consultez le site de la DRAAF : https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/xylotrechus-chinensis-ou-longicorne-tigre-a2504.html

ORGANISME REGLEMENTE NON DE QUARANTAINE (ORNQ)

Charançon rouge du palmier – Insecte

Rhynchophorus ferrugineus



(Crédit photos : site ephytia)

Hôtes habituels : palmiers, principalement le genre *Phoenix*

Localisation sur l'hôte : stipes, palmes

PERIODE DE SYMPTOMATOLOGIE

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Observations

Présent dans les départements du littoral : Pyrénées-Atlantiques, Landes, Gironde et Charente-Maritime.

Le charançon rouge n'est plus soumis à lutte obligatoire, sauf pour les professionnels mettant en circulation des palmiers

ORGANISME NON REGLEMENTE

Papillon palmivore – Insecte

Paysandisia archon



(Crédit photo : Ville de Saint Astier)

Hôtes habituels : palmiers (toutes espèces)

Localisation sur l'hôte : stipes, palmes

PERIODE DE SYMPTOMATOLOGIE

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Observations

Ce ravageur des palmiers est **présent dans tous les départements littoraux** et continue de progresser vers l'intérieur des terres en Charente, Dordogne et Corrèze.

ORGANISME NON REGLEMENTE

Processionnaire du pin – Insecte

Thaumetopoea pityocampa



(Crédit photos : Stéphanie Elies)

Hôtes habituels : Pins (toutes espèces) et cèdres

Localisation sur l'hôte : aiguilles, branches, rameaux et troncs

Chenilles allergisantes.

PERIODE D'OBSERVATION DES CHENILLES

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Observations

Très présente en Nouvelle-Aquitaine, les observations sont nombreuses cette année.

Les jeunes stades larvaires sont présents et commencent à se nourrir des aiguilles.

ORGANISME NON REGLEMENTE

Tigre du chêne – Insecte

Corytucha arcuata



(Crédit photos : INRAE Bordeaux - site ephytia.inra.fr)

Hôtes habituels :
Chênes (toutes espèces)

Localisation sur l'hôte :
feuilles, écorce et rameaux

Désagrément esthétique, sans risque pour la santé publique.

PERIODE DE SYMPTOMATOLOGIE

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Observations

Cette punaise est **largement présente en Gironde, dans les Landes, le Lot-et-Garonne et les Pyrénées-Atlantiques.**

Des observations ponctuelles sont remontées en Dordogne, Corrèze et dans les 2 Charentes.

ORGANISME NON REGLEMENTE

Tigre du rhododendron – Insecte

Stephanitis rhododendri



(Crédit photo : https://www.bugguide.net)

Hôtes habituels :
Rhododendrons, skimmias, azalées

Localisation sur l'hôte : feuilles

PERIODE DE SYMPTOMATOLOGIE

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Observations

Présent ponctuellement dans les Landes, il prolifère après des étés chauds et secs et préfère les végétaux affaiblis.

ORGANISME NON REGLEMENTE

Scolyte asiatique – Insecte

Xylosandrus crassiusculus



(Crédit photo : Sylvie DESIRE – FREDON 64)

Hôtes habituels :

Lilas des indes, caroubier, aulnes, chênes, etc.

Localisation sur l'hôte :
branches, tronc et rameaux

PERIODE D'OBSERVATION DES CHENILLES

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Observations

Signalé en Nouvelle-Aquitaine entre 2018 et 2022 (Pyrénées-Atlantiques Landes). Il ne l'est plus depuis, mais restez vigilants !

ORGANISME NON REGLEMENTE

L'hylésine du pin – Insecte

Tomicus piniperda



(Crédit photos : D.S.F sur le site de Ephytia)

Hôtes habituels :

Pins (toutes espèces)

Localisation sur l'hôte :
branches, tronc et rameaux

PERIODE D'OBSERVATION DES CHENILLES

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Observations

Très présent en Nouvelle-Aquitaine, les observations sont nombreuses et plus précoces que les années précédentes compte tenu des conditions météorologiques.

4/ LES PLANTES ENVAHISSANTES

PLANTE INVASIVE

JAN
FEV
MAR
AVR
MAI
JUIN
JUIL
AOU
SEPT
OCT
NOV
DEC

PERIODE DE SURVEILLANCE

Crassule de Helms

Crassula helmsii

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Plante herbacée aquatique ou semi-aquatique de taille moyenne (10 à 130 cm de haut) dont chaque nœud peut émettre des racines. Elle augmente ses ramifications avec la diminution du niveau des eaux. Les feuilles sont de forme linéaire, recourbées et dépourvues de pétiole. Elle possède des petites fleurs solitaires blanches ou roses.



(Crédit photos : Florence Thinzilal – Nicolas Pipet)

Expérimentation : https://base-information-especes-introduites.fr/espece/crassula-helmsii/

Pour en savoir plus : https://especes-exotiques-envahissantes.fr/ne-pas-oublier-la-crassule-de-helms/

OBSERVATIONS

Présente dans les Deux-Sèvres, en Charente-Maritime et en Gironde selon les données du centre de ressources sur les espèces exotiques envahissantes.

IMPORTANT

Cette plante présente un fort pouvoir invasif du fait de sa faculté d'enracinement à partir de fragments de tige et à l'absence de repos végétatif en hiver.

Elle forme un tapis végétal très dense qui supplante les espèces aquatiques indigènes et peut avoir un impact sur la reproduction des amphibiens et provoquer un atterrissement accru des étangs favorisant les inondations en raison de l'obstruction des canaux et fossés.

PLANTE INVASIVE

JAN
FEV
MAR
AVR
MAI
JUIN
JUIL
AOU
SEPT
OCT
NOV
DEC

PERIODE DE SURVEILLANCE

Raisin d'Amérique

Phytolacca americana

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Plante herbacée vivace de grande taille (1 à 4 m de haut) aux tiges creuses, dressées, rougeâtres, à nœuds marqués rappelant des cannes de bambou. Les feuilles ovales à triangulaires, alternes, forment des zigzags caractéristiques. Les fleurs, blanches et apétales, apparaissent en septembre-octobre.

Expérimentation de méthode de lutte : https://cen-nouvelle-aquitaine.org/la-lutte-contre-la-renouee-du-japon-prendre-de-vitesse-la-colonisation/



(Crédit photos : FREDON Bretagne)

IMPORTANT

Cette plante présente un fort pouvoir invasif compte tenu de sa vitesse de croissance, de son système racinaire et de son mode de multiplication (fragmentation de rhizomes).

Elle impacte la biodiversité locale en concurrençant la flore indigène et les infrastructures compte tenu de son puissant système racinaire.

Cette plante est aujourd'hui présente dans toute la France, avec une prédilection pour les zones boisées et humides.

PLANTE INVASIVE

JAN
FEV
MAR
AVR
MAI
JUIN
JUIL
AOU
SEPT
OCT
NOV
DEC

PERIODE DE SURVEILLANCE

Ambroisie à feuille d'armoise

Ambrosia artemisiifolia

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

L'ambroisie est une plante pionnière dont le pic d'émission de pollen se situe en été (juin à septembre).



(Crédit photos : Site Signalement Ambroisie Atlasante.fr)

OBSERVATIONS

Une réglementation spécifique est applicable **dans les départements de la** Creuse, la Charente, des Deux-Sèvres, la Vienne, Corrèze, la Dordogne, la Haute-Vienne et le Lot-et-Garonne.

IMPORTANT

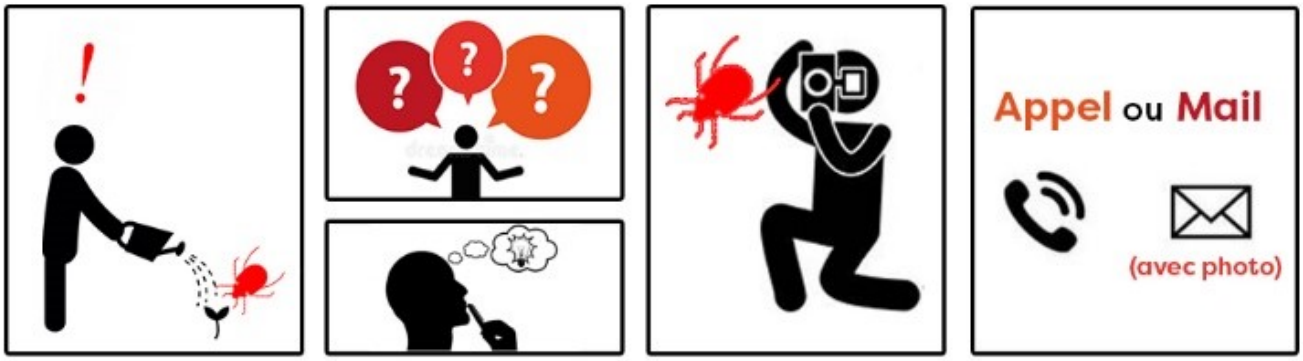
La surveillance et les mesures de lutte s'appliquent aux 3 espèces (Ambroisie à feuilles d'armoise, ambroisie trifide et ambroisie à épis lisses).

Pour limiter sa dispersion, les mesures de lutte sont à mettre en place avant la floraison pour les 2 premières ambroisies. Les graines peuvent rester viables dans le sol plus de trente ans (TDA : Taux Annuel de Décroissance).

Coordinatrice régionale : Gaëlle GUYOT (FREDON NA)
Tél. : 06.75.06.62.39 - gaelle.guyot@fredon-na.fr
Plateforme nationale de signalement : https://signalement-ambroisie.atlasante.fr/dashboard
Réseaux sociaux / Facebook : https://www.facebook.com/ambroisie.nouvelleaquitaine

5/ QUE FAIRE EN CAS DE DECOUVERTE D'UN ORGANISME NUISIBLE ?

En cas d'observation d'un organisme nuisible sur vos plantes ou de plantes envahissantes, nous vous invitons à prendre des photographies et à nous les envoyer par mail aux adresses mentionnées ci-dessous en prenant soin de mentionner sa localisation, le végétal concerné et la date d'observation.



Toute suspicion de détection d'un organisme nuisible réglementé doit être signalée à la DRAAF (sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr) et, le cas échéant, à FREDON Nouvelle-Aquitaine (contact@fredon-na.fr).

Pour rejoindre le réseau d'observateurs, vous pouvez vous adresser aux animatrices :

Sabine LLOBET (sabine.llobet@fredon-na.fr)
pour les départements 16, 17, 79 et 86 (05.49.62.73.53 / 06.79.14.22.06),
Jessica RODRIGUEZ (jessica.rodriguez@fredon-na.fr)
pour les départements 24, 33, 40, 47 et 64 (06.48.05.41.10),
Pauline DESCHAMPS (pauline.deschamps@fredon-na.fr)
pour les départements 19, 23 et 87 (05.55.04.64.06 / 07.48.88.10.61)

La DRAAF/SRAL Nouvelle-Aquitaine finance et pilote ce dispositif d'épidémiosuurvaillance.
Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Jardins, espaces végétalisés et infrastructures sont les suivantes : les collectivités de Nouvelle-Aquitaine et plus précisément les services espaces verts, des entreprises et des particuliers qui font ponctuellement des signalements, FREDON Nouvelle-Aquitaine.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée à l'ensemble du territoire.